

Università degli Studi di Cagliari
Dipartimento di Scienze Archeologiche e Storico-Artistiche

EPI OINOPA PONTON

Studi sul Mediterraneo antico in ricordo di Giovanni Tore

a cura di Carla Del Vais



S'Alvure

Oristano 2012

Edizione e stampa
S'Alvure di Massimo Pulisci Editore

Via Campanelli, 61a - 09170 Oristano - Tel.0783 251788 - Fax 0783 298286 - salvure@salvure.it - www.salvure.it
Oristano - Luglio 2012

ISBN 978-88-95701-31-8

Les cités et les royaumes numide et maure

Mansour Ghaki

1. Le phénomène sédentaire

En Afrique du Nord antique le phénomène sédentaire est une réalité autochtone, il n'a pas attendu l'arrivée des Romains encore moins la punicisation pour se développer. Les sources grecques distinguaient entre les Libyens sédentaires et les Libyens nomades; si ces derniers occupent le «sud», les populations «fixées» vivaient au «nord». La zone tampon entre ces deux réalités du quotidien et qui devait être aussi importante était occupée par des semi-nomades donc des semi-sédentaires; en gros, le littoral, l'arrière pays immédiat de ce dernier, les plateaux et le versant nord de la zone montagneuse constituée par la dorsale tunisienne, le Tell algérien et l'Atlas étaient occupés par les sédentaires; le versant sud de ces montagnes était la zone tampon des semi-sédentaires; les plaines steppiques et les zones sub-sahariennes constituaient le pays nomade par excellence. Cette division, certes «schématique», doit tenir compte de plusieurs données:

- le phénomène des oasis occupées par des sédentaires mais situées en pays nomade;
- les mouvements de populations qui devaient se faire dans toutes les directions semblent connaître des dominantes: du sud vers le nord et de l'est vers l'ouest, créaient des situations «localisées» mais qui peuvent, avec le temps, entraîner des changements de mode de vie; le semi-nomadisme peut reculer et entraîner la sédentarisation d'un groupe; des évènements entraîneraient le déplacement d'un groupe qui va «errer» jusqu'à trouver où se fixer, etc.

Ces phénomènes sont liés à la conjoncture, aux équilibres des forces, aux incidents climatiques comme des cycles plus ou moins longs de sécheresse ou une pluviométrie exceptionnelle et étalée sur un cycle de quelques années; ils créaient des situations nouvelles marginales dans un premier temps. En pays de sédentaires, il n'est pas surprenant de trouver des poches de semi-nomades et en pays nomade, il arrive que l'on rencontre des poches de sédentaires; des nomades, parce qu'ils disposent de suffisamment d'espace ou d'une zone relativement riche, peuvent avec le temps se fixer. Les échanges créaient aussi des situations nouvelles; les regroupements saisonniers, réguliers à un endroit fixe finissent par devenir des marchés, des souks réguliers où se construisent des magasins, des haltes, etc. d'où une présence humaine quasi permanente qui avec le temps, en se développant deviendra un noyau «urbain».

2. Le phénomène urbain

Le fait citadin est tout autre; la cité est surtout un endroit «policé» où existent une organisation et un pouvoir qui gère les affaires des habitants. Une population sédentaire n'a pas forcément et dès le début un habitat groupé, elle peut ne pas être citadine; d'ailleurs l'observation du terrain, un peu partout, atteste une dispersion des tombes qui doit correspondre à un habitat fixe mais dispersé. L'habitat groupé se reflète par contre dans la concentration de tombes dans un espace tel qu'il est aisé de parler de «nécropoles» forcément en rapport avec un «regroupement des vivants». Un habitat concentré ne forme pas automatiquement une cité au vrai sens du terme; il peut en être l'origine. Ce regroupement n'est pas toujours facile à expliquer: naissance de liens entre «familles», conditions de sécurité, environnement favorable à la vie, présence de l'eau durant une partie importante de l'année, etc. sont autant de facteurs de regroupement[1]; ces hameaux

[1] Il n'est pas étonnant de constater que les sites où se sont développées des villes se ressemblent: flanc sous le vent de la colline, proximité de l'eau, présence de la pierre, loin des zones inondables donc insalubres, etc. L'adaptation des autochtones à leur environnement est aussi une preuve de l'enracinement donc de l'ancienneté de la présence humaine. La présence humaine s'explique à son origine par des éléments «naturels» nécessaires à la vie; elle devient permanente avec le temps et souvent autour de quelque pouvoir temporel ou spirituel, parfois des deux.

constituent dans certains cas des noyaux de villages qui deviendront, à l'époque historique, des villes. Mise à part les fondations phéniciennes – qui ne sont pas au début des villes mais des comptoirs, des ports dotés du minimum – il n'est pas possible avant le Vème, peut-être même le IVème siècle avant J.-C., de parler de «cités autochtones».
L'importance de certaines nécropoles – des milliers de tombes concentrées dans un espace – peut inciter à se demander si cette concentration n'est pas un phénomène «citadin», le résultat d'une permanence d'un habitat et de sa longévité. La réponse logique est qu'il s'agit certes d'une présence humaine étalée dans le temps mais l'absence de l'habitat à proximité signifierait qu'il s'agit d'un habitat dispersé; la nécropole devenant un lien commun et un lieu commun. Il est logique de voir dans le cultuel donc dans la naissance de croyances, de légendes, de lieux vénérés, de rites et de pratiques funéraires communes, le facteur originel des regroupements humains dans un lieu; un lieu précis ou la tombe d'un «ancêtre», souvent légendaire, devient ainsi un point de ralliement puis un point de fixation.
La structuration de la société libyque et son organisation peut avoir favorisé la naissance de «sièges du pouvoir»: Hiarbas, roi des Maxitani, Ailymas, roi des Libyens[2], Navaras, chef des Numides et surtout fils d'un prince allié de Carthage[3], Ascalis, roitelet allié ou vassal du roi de Maurétanie régnant sur Tanger et sa région[4] sont des exemples parmi d'autres de l'existence d'un «pouvoir»; celui-ci devait avoir un «centre de pouvoir».
Il sera plus tard question de:
- «représentants du roi»[5] qui «siégeaient» quelque part d'où la notion de capitales régionales;
- *Wlbh* est dit *'š'l'ršt t'škt*[6] ce qui se traduit par «responsable des territoires de Tuškat»;
- «préfets du roi» cités par Salluste qui devaient être nommés et avoir un siège «administratif» d'où ils agissaient.
Les rapports avec d'autres civilisations, dans notre cas il s'agit essentiellement de la civilisation phénicienne, et l'installation dans la durée d'un pouvoir «central» ont certainement favorisé le développement urbain chez les autochtones. Les trois civilisations introduites en Afrique du Nord reposaient toutes sur la notion de cité: cité-état phénicienne, *polis* grecque et *res publica* romaine et l'influence ne pouvait s'exercer que dans ce sens. En «récupérant» les territoires de ses ancêtres, Massinissa «hérite» de régions où les cités ont une autonomie, certains diront une «indépendance». Massinissa ne semble pas avoir changé la réalité; Micipsa n'a pas eu à le faire; le royaume vivait, durant son règne, dans la paix.

3. Les catégories des villes
A. Les capitales

1. Cirta[7]: elle fut d'abord la capitale de Syphax donc du royaume masaessyle. Les conséquences de la deuxième guerre entre Rome et Carthage furent la défaite et la mort de Syphax allié de Carthage; Massinissa récupère le royaume masaessyle donc sa capitale; il fit de Cirta la capitale du royaume numide; elle garda ce statut jusqu'en 45 avant J.-C. Aux lendemains de la victoire de César donc de la défaite de Pompée et de son allié Juba I, le royaume numide est amputé et la deuxième province d'Afrique, la Numidie, est créée.
2. Siga: Syphax aurait eu deux capitales, Siga et Cirta. Siga est capitale d'après les sources grecques: «la ville de Siga […] résidence royale de Syphax»[8]; elle reçoit en 206 av. J.-C. un «sommet entre les protagonistes de la guerre entre Rome et Carthage; Syphax voulait amener Carthage et Rome à mettre fin à la guerre qui durait depuis plus de 15 ans»[9].
3. Volubilis[10], capitale (?): le point d'interrogation s'explique par le fait que les sources ne nous disent pas d'une façon explicite où était la capitale du royaume maure; «Le royaume (de Maurétanie) fut divisé par Claude en deux provinces, la Maurétanie de Tingi et celle de Caesarea, qu'il confia à deux chevaliers. Mais cette division fut peut être suggérée aux romains par l'existence probable de deux villes royales (*regiae*) dans le royaume unifié: Iol-Caesarea et Volubilis»[11]. Volubilis semble la ville la plus indiquée car c'est la ville préromaine de l'intérieur qui parait, peut être même, la plus importante; l'argument de la présence d'un grand tumulus et du «respect» qui lui est réservé lors de l'édification des monuments romains: forum, capitole, centre de la cité à l'époque romaine, n'est pas décisif. Ceci dit, Volubilis peut avoir été la capitale ou l'un des centres du pouvoir maure.
4. Zama regia, capitale de Juba I; elle est venue

[2] Gsell 1918, III, p. 35.
[3] Gsell 1918, III, p. 113.
[4] Gsell 1927, V, p. 164.
[5] Gsell 1927, V, p. 135.
[6] Picard *et alii* 1963, p. 124-130.
[7] Bertrandy 1994, p. 1964-1977.
[8] Pline, *Nat. Hist*., V, 19 (Desanges 1980).
[9] Tite Live, XXVIII, 17 (Gsell 1918, III, p. 184-187).
[10] Carcopino 1943, p. 169-178; Panetier 2002.
[11] Desanges 1980, p. 80.

«s'ajouter» aux autres capitales du royaume. Nous ne savons rien sur son statut avant Juba I.
5. Caesarea[12], capitale de Juba II; elle semble avoir détrôné les autres capitales; le roi, romanisé, ne semble plus se soucier de l'histoire numide encore moins des villes qui ont servi de capitales à ses ancêtres.

B. «Les villes royales»
L'appellation sera donnée plus tard par les Romains. Plusieurs cités préromaines furent concernées; il s'agit de Bulla, Zama, Thimida et Hippo. Cette notion de ville «royale» n'est toujours pas expliquée avec certitude; les Romains qualifièrent ces villes de royales comme ils dirent *fossa regia* pour désigner la frontière entre le royaume numide et la province romaine d'Afrique; ils donnèrent à ces villes ce qualificatif pour les distinguer d'autres villes portant le même nom et auxquelles ils attribuèrent aussi un qualificatif: Zama m…, Bulla Mensa, Thirmida Bure, Hippo Diarhyttus[13]. Les hypothèses pour expliquer ce qualificatif ne manquent pas: villes propriétés du roi, villes capitales sièges d'un pouvoir représentant le roi, etc. Aucune n'emporte l'adhésion, faute de preuves tangibles.

C. Les «places, sièges de trésors»
Il s'agit de Thala, Capsa, Suthul, Calama, Cirta et Castellum de la Mulucha[14]; Camps ajoute à cette liste Makthar en citant Picard[15], or rien ne permet de dire que Makthar était «une ville, siège de trésor». La formule est de Salluste «ils – les jeunes rois – Adherbal, Hiempsal et Jugurtha étaient convenus, attendu leur désunion, de se partager entre eux les trésors et les provinces du royaume, ils avaient pris jour pour ces deux opérations et ils devaient commencer par les trésors. En attendant, les jeunes rois se retirèrent, chacun de son côté, dans des places voisines de celles où étaient disposés ces richesses. Le hasard voulut que Hiempsal vint loger à Thirmida». La formulation de Salluste est claire: Thirmida (Thimida regia?) n'est pas «siège du trésor», elle est «voisine d'une place où étaient déposées ces richesses»; c'est à Thimida que Jugurtha «rattrape» son rival, Hiempsal, et le fait assassiner. Par contre les autres cas sont clairs: «Jugurtha gagne Thala, ville grande et riche, où étaient ses trésors»[16]. Ces sièges de trésor ne semblent pas être permanents; certains le deviennent à cause des évènements. Thala serait dans cette situation; Jugurtha se réfugie à Thala après avoir perdu du terrain. La liste dont nous disposons ne concerne que les villes qui vécurent la guerre de Jugurtha; il est évident que les «villes sièges de trésors» devaient être beaucoup plus nombreuses.

D. Les villes «sièges administratifs»
La liste n'est pas facile à établir et le nombre des «préfets» en activité en même temps encore plus; la phrase de Salluste est inexploitable: «A chaque ville ou bourgade, les préfets du roi venaient au consul (Metellus) lui offrir du blé, des transports pour ses vivres, enfin une obéissance entière à ses ordres»[17]. «Le responsable des territoires de TŠKT» devait avoir un siège; nous ne savons où le situer[18]; les villes préromaines «importantes» sont nombreuses dans la région; à l'époque romaine, le «pagus Tuscae comptait 50 cités»; Makthar joua, à l'époque romaine, le rôle de capitale régionale en tant que «centre d'impôts»; a-t-elle déjà ce statut à l'époque numide? Nous n'en avons pas la preuve[19]. Peut-on parler d'un découpage administratif clair et surtout permanent; Massinissa ne semble pas avoir «organiser» le royaume, il n'a pas eu le temps; Micipsa partage avec ses frères le pouvoir et s'occupe «d'administrer» le royaume; c'est donc à lui qu'il faut attribuer «l'organisation administrative» à laquelle appartiendrait «le responsable des territoires TŠKT» dont le nom est porté par une borne limite fixée «l'an 21 du règne du roi Micipsa». Ce découpage administratif perdure à l'époque romaine «pagus tuscae et gunzuzi», «pagus zeugi», etc., sont attestés par l'épigraphie latine[20]. De nombreux savants l'ont attribué à Carthage; le pouvoir numide n'aurait fait que maintenir cette organisation; nous attendons toujours la preuve irréfutable de cette lecture. La notion de cité-état contredit ce découpage surtout s'il est étendu au «territoire punique».

E. Les villes «économiques»
Parlant de Vacca, l'actuelle Béja, Salluste écrit «une ville numide nommée Vacca, le marché le plus fréquenté de tout le royaume. Là, étaient établis et venaient trafiquer un grand nombre d'Italiens»[21]. À propos de Thala, le même auteur nous dit «Jugurtha

[12] Leveau 1992, p. 1698-1706.
[13] Camps 1960; Gascou 1972.
[14] Camps 1960, p. 275.
[15] Picard 1957, p. 21-24.
[16] Salluste, *Bell. Iug.*, LXXV (Walter 1968).
[17] Salluste, *Bell. Iug.*, XLVI.
[18] Ferjaoui 2002; Mcharek 1999, p. 140-142.
[19] Camps 1994, p. 1986.
[20] Picard *et alii* 1963, p. 124-130.
[21] Salluste, *Bell. Iug.*, XLVII.

gagne Thala», «ville grande et riche, où étaient ses trésors»[22]; Salluste évoque aussi Gafsa «Au milieu de vastes solitudes était une ville grande et forte, nommée Capsa et dont Hercule libyen passe pour le fondateur. Exempts d'impôts depuis le règne de Jugurtha, traités avec douceur, ses habitants passaient pour être dévoués à ce prince»[23]. Dougga est une ville d'une «certaine grandeur» et ce à la fin du IVème siècle avant J.-C.; cette appréciation pourrait avoir un contenu «économique» le lieutenant d'Agathocle s'attaque aux villes où il y a du «butin» sinon comment aurait-il pu maintenir ses troupes et les faire vivre en terrain hostile. Ainsi certaines villes étaient-elles «favorisées» par leur environnements naturels, humains et économiques. Les sources ne donnent pas de liste; elles évoquent ces villes en relatant des évènements durant lesquels les villes en question ont joué un rôle. Il est intéressant de noter que de nombreuses villes d'origine «numide» se sont maintenues non seulement durant l'antiquité mais aussi plus tard et jusqu'à aujourd'hui, d'autres ont été «abandonnées» durant l'antiquité tardive et n'ont plus été habitées.

F. Les villes «marchés»

«La tribu possède un ou plusieurs marchés, un lieu de refuge, quelques villages ou hameaux mais la ville s'est généralement créée et organisée en dehors d'elle»[24]. Des marchés, les centres urbains le sont tous; certains sont plus importants que d'autres; marchés locaux, régionaux, marchés spécialisés ou non, etc. Parmi ces marchés, certains sont sur la «frontière» entre le pays punique et le monde autochtone; Sicca veneria qui «reçoit» les mercenaires en attente de leur solde, Theveste où se rendit Hannon pour rentrer avec 5000 «otages» en fait des personnes enrôlées de force dans l'armée punique en guerre au milieu de la première guerre, seraient à classer dans cette catégorie.

G. Les villes «élues»

Les capitales furent embellies par les rois: Cirta, Siga et surtout Caesarea. Dougga devait jouir d'un «statut spécial» car elle reçoit le «MQDS» dédié à Massinissa[25]; Dougga a été dotée d'une muraille. La colline de marbre dominant Chemtou[26] «reçoit» le monument numide; de part sa position dominante et du choix légèrement excentré par rapport à la ville proprement dite, ce monument nous semble «régional» marqueur d'un territoire, symbole d'une dynastie. C'est le cas aussi de Kbor Klib[27], datable lui aussi du règne de Micipsa; il est édifié loin de tout centre urbain. La construction de ces trois monuments semble s'être faite au même moment et en tout cas dans le même but: rappeler le souvenir du roi Massinissa et marquer le vrai règne – sans partage - du roi Micipsa qui a partagé durant quelques années le pouvoir avec ses deux frères. La liste de ces villes «élues» est relativement courte; peut être s'agit-il d'un état de la recherche; il pourrait aussi s'agir d'un choix, d'une vision propre aux Numides, des monuments aussi imposants que le Ghour, le Medracen, le tombeau de la chrétienne, les djedars, etc. sont construits à l'extérieur des zones urbaines; ils ne sont pas tous «le fait du roi» mais vu leur «importance» ils ont tous pour commanditaires des privilégiés du pouvoir royal.

H. Les villes «liées à un évènement historique»

Elles sont citées lors d'évènements comme l'invasion d'Agathocle, la révolte des mercenaires et des Libyens, la guerre de Jugurtha, etc. Ces villes n'ont rien de particulier si ce n'est qu'elles ont existé aux moments d'évènements historiques et qu'elles se sont trouvées «impliquées» dans ces évènements; l'intérêt réside dans le fait que les sources nous donnent parfois des informations susceptibles de nous aider. «Les Numides se divisent en deux partis: le plus grand nombre se déclare pour Adherbal mais Jugurtha eut pour lui l'élite de l'armée. Il rassemble le plus de troupes qu'il peut, ajoute à sa domination les villes de gré ou de force»[28]. À propos de Cirta, Salluste cite Adherbal s'adressant au Sénat romain «depuis cinq mois je suis assiégé […] Jugurtha, désespérant de prendre d'assaut la place de Cirta à cause de sa position inexpugnable, l'environne d'un mur de circonvallation et d'un fossé». «Le grand général romain, fatigué des ruses continuelles d'un ennemi qui ne lui permet pas de combattre, prend le parti d'assiéger Zama, ville considérable»[29]. «Marius a reçu l'ordre de se détourner de la route pour aller chercher du blé à Sicca, c'était la ville qui, la première, avait abandonné Jugurtha»; Marius arrive à Zama «Cette ville, située dans une plaine, était plus fortifiée par l'art que par la nature»[30]. Ces quelques exemples

[22] Salluste, *Bell. Iug.*, LXXV.
[23] Salluste, *Bell. Iug.*, LXXXIX.
[24] Camps 1960, p. 254.
[25] Chabot 1940, RIL 2.
[26] Rakob 1994.
[27] Ferchiou 1991, p. 45-97.
[28] Salluste, *Bell. Iug.*, XIII.
[29] Salluste, *Bell. Iug.*, LVI.
[30] Salluste, *Bell. Iug.*, LVII.

posent un problème, la fiabilité des descriptions données par Salluste: quand on connaît le site de Cirta, on hésite à accepter cette idée de «fossé»; «Zama, située dans une plaine» et surtout sans aucune «défense naturelle» semble aussi difficilement acceptable, Zama fait face à une plaine, elle est à mi-pente et est protégée «naturellement» côté ouest.

I. Les villes appartenant à des roitelets et autres chefs de tribus importantes

«(Bomilcar cherchait à nuire à Jugurtha) il parvint enfin à s'adjoindre pour complice Nabdalsa, homme distingué par sa naissance, ses grandes richesses, et fort aimé de ces compatriotes. Celui-ci commandait ordinairement un corps d'armée séparé du roi, et suppléait le roi dans toutes les affaires auxquelles ne pouvait suffire Jugurtha, fatigué ou occupé de soins plus importants; ce qui valait à Nabdalsa de la gloire et des richesses»[31]. Le royaume numide ne formait pas un tout uniforme avec un pouvoir royal centralisé; le cas de Nabdalsa ne devait pas être unique; ces «personnalités» avaient des «centres», des sièges, d'où elles agissaient et s'y sentaient à l'abri.

J. Les villes puniques du littoral passées sous le pouvoir numide

Les villes du littoral sont-elles toutes des créations phénico-puniques? Il est clair que nombreuses sont les cités du littoral africain portant des noms sémitiques, il est non moins clair qu'une cité comme Siga n'est pas d'origine phénico-punique. La récupération par Massinissa des territoires de ses ancêtres entre 196 et 156 – grandes plaines, pays de la Tusca et *emporia* – a entraîné une réduction importante du territoire punique et une extension aussi importante du royaume numide qui s'étendra des frontières avec le royaume maure jusqu'à la Grande Syrte; dans ces territoires, nombreuses étaient les villes. Le statut, l'importance et l'avenir de ces villes étaient différents; beaucoup étaient des villes «puniques» depuis l'origine sinon depuis des siècles. Massinissa et ses descendants ne cherchèrent pas à «changer» cet état de fait; ils semblent s'être contentés de «toucher les impôts». Certaines villes étaient à l'affût d'évènements susceptibles de les «libérer» du pouvoir royal: «Les habitants de Leptis avaient en effet, dès le commencement de la guerre de Jugurtha, député vers le consul Bestia, et ensuite à Rome, pour demander notre alliance et notre amitié». «(Les Leptitains) ont conservé les lois et la plupart des usages sidoniens, d'autant plus facilement qu'ils vivaient fort éloignés de la résidence du roi»[32].

K. Les villes «émettrices» de monnaie

Dans cet acte il y a un signe d'autonomie, quand il ne s'agit pas d'indépendance, la chronologie d'un tel acte est donc primordiale; force est de constater que l'émission de monnaies portant le toponyme d'une cité est un phénomène du Ier siècle avant J.-C., le pouvoir numide est affaiblie, la présence de Rome va en prenant de l'importance mais ce n'est pas encore l'administration romaine effective, ajoutant à cela un commerce florissant et l'on aura l'explication de cette prolifération des émissions monétaires. Parmi ces villes citons: Cirta, Siga, Iol, Camarata, Gunugu, Icosium, Rusicade, Saldae, Tabraca, Timici, etc.[33]. La liste, plus longue, pose plusieurs problèmes: le premier est l'identification des villes elles-mêmes, toutes n'emportent pas notre adhésion: BB'L – Beit Baal – serait Bulla regia, ce qui nous parait inacceptable. Les monnaies portant le nom TBRS sont attribuées à Tabarka; cette identification attend des preuves. Le second problème est qu'il faut distinguer entre les villes du littoral caractérisées par la dominante punique et les cités de l'intérieur; les premières ont frappé des monnaies bien avant les secondes; nous n'en voulons pour preuve que le fait que les légendes portées par les monnaies émises par les villes du littoral sont en punique: Rusaddir, Tingi, etc. Les légendes bilingues, celles en néopunique, grec ou latin sont toutes relativement tardives et se situeraient au cours du premier siècle avant J.-C. et au tout début du premier siècle après J.-C. Ce type d'émission est à mettre au «profit» d'une conjoncture: l'absence d'un pouvoir central capable de s'imposer aux villes et suffisamment fort pour imposer sa propre monnaie.

Il semble évident que certaines villes se définissent par plusieurs caractères: Thala est «historique», elle est «siège des trésors de Jugurtha» et une «ville grande et riche»; de même qu'il faut tenir compte des données historiques et de la chronologie; quel était le statut de Cherchell avant de devenir Caesarea ou celui de Zama avant de devenir la capitale de Juba II? Il semble évident que la place de Cirta devient encore plus importante avec l'extension du royaume sous Massinissa et que des bourgs presque «sans intérêt» au début, vont prendre

---

[31] Salluste, *Bell. Iug.*, LXX.

[32] Salluste, *Bell. Iug.*, LXXVII.

[33] Mazard 1955; Manfredi 2003 et Alexandropoulos 2000.

de l'importance, un poids politique et économique mais aussi un rôle culturel et de rayonnement de la civilisation romaine dès le début de l'époque romaine, à partir du moment où ils reçoivent des vétérans alors que d'autres villes parce que stipendiaires vont soit se maintenir soit péricliter et vont devoir attendre le premier siècle parfois le second siècle après J.-C. pour initier leur développement en «villes romaines».

4. Comment étaient organisées politiquement les villes numides?

Pour répondre à la question nous disposons des inscriptions en Libyque horizontal dites «officielles»; elles sont aujourd'hui douze.

Nous préférons parler de l'organisation administrative de «certaines villes» car il n'est pas possible de généraliser à toutes les cites des données attestée dans l'état actuel de la recherche, dans une seule. Le cas de Dougga est d'ailleurs à la fois intéressant et énigmatique. Intéressant car les inscriptions en libyque horizontal dites officielles renferment une série de titres et de fonctions que l'on retrouve dans la bilingue dite de Massinissa, RIL 2; énigmatique car seule TBGG (Thucca/Dougga) a donné des textes de ce type.

Le tableau ci-après donne ces titres et fonctions et leurs correspondants puniques:

Titre ou fonction en libyque	Correspondant en punique	Sens possible
GLD/GLDT	MLK/MMLKT	roi, prince, majesté le titre GLD est porté par le roi en exercice; GLDT est plutôt un titre de préséance. Le magistrat éponyme cité pour «dater» l'inscription donc la construction du MQDS à Massinissa porte le titre de GLDT
MWSN	RB M'T	Chef des cent; ils sont toujours cités par deux; le rapprochement avec le suffétat ne nous parait pas convaincant
GLDMSK*	'DR HMŠM 'Š	«Chef des 50 hommes», peut être le chef d'une assemblée; il peut s'agir aussi d'une fonction paramilitaire
MSSKY	N'a pas d'équivalent en punique	sens inconnu
GLDGYML	N'a pas d'équivalent en punique	sens inconnu; c'est un mot composé formé de GLD + GYML: il s'agit donc de: Prince de? ou de: Chef de?
BZN	N'a pas d'équivalent en punique	sens inconnu; il est suivi du toponyme Dougga; il devrait être aussi une structure collective, peut être un «pouvoir municipal»
ÇKN	Baali	Les «chefs» au sens de «citoyens agissant au nom de leurs concitoyens» peut être formant un conseil

* Le titre apparaît sur une inscription libyque découverte à Kerfala, en Algérie.

Le nombre de villes où est attesté un suffète est relativement important; il faut, bien sur, distinguer les cités-états, fondations phéniciennes et puniques des villes autochtones «punicisées». Le grand-père de Massinissa, Zilalsan, portait le titre de ŠFT. À Leptis sont attestés les «anciens» de la cité; Vaga avait un «conseil» au IIème siècle avant J.-C.[34].

Le terme Baali dont l'équivalent dans la bilingue est CKN[35] se rencontre dans de nombreuses inscriptions votives néopuniques provenant de sanctuaires consacrés à Baal Hamon; parmi ces villes citons: Althiburos, Dougga, Ellès, Makthar, Mididi, Cirta, etc. Il s'agit de dédicaces collectives faites par les Baali d'une cité X et adressées le plus souvent à Baal Hamon et dans un cas à Aštart[36].

Le terme Baali – équivalent de CKN – a-t-il le même contenu que le terme Baali attestés dans les inscriptions votives néopuniques? Cette «institution» est punique ou libyque? Toutes les dédicaces votives

[34] Gsell 1927, V, p. 132; Poinssot 1942.

[35] Chabot 1940, RIL 2.

[36] Ferjaoui 1990.

collectives où il est question de Baali sont attestées en territoire numide, aucune ne provient du «territoire de Carthage»; elles sont en Néopunique.

Le dossier de l'organisation politique et administrative des cités à l'époque des rois reste limité; il est tributaire d'éventuelles découvertes épigraphiques.

5. L'attitude du pouvoir royal vis-à-vis des cités

A. Villes à murailles

La fortification des villes, la construction de forteresse ou de tout autre monument de défense sont souvent le fait du pouvoir «central»; les villes souvent relativement petites n'ont pas les moyens de se doter de murailles et elles ne peuvent le faire qu'avec la bénédiction ou au moins la neutralité du pouvoir. «Le consul lève donc le siège de Zama, met garnison dans les villes qui s'étaient soumises volontairement, et que protégeaient suffisamment leur situation ou leurs remparts»[37]. «Vacca, ville fermée de toute part». «Citadelle à Vacca»[38]; tours à Vacca; «Marius va faire le siège d'une forteresse royale où Jugurtha avait mis en garnison tous les transfuges»[39].

B. Les autres constructions «royales»

Les témoignages des anciens permettent de parler d'embellissement des capitales. Ainsi «Cirta disposait d'un palais occupé et embelli par les différents rois qui ont régné»[40]. Le seul monument connu construit à l'intérieur d'une cité avec la bénédiction royale et attesté grâce à l'épigraphie – bilingue dite de Massinissa – est le «MQDŠ à Massinissa» édifié l'an dix du règne de Micipsa. Il y a certes le «monument numide» de Chemtou et le monument «Qbor klib»; ils semblent avoir «un caractère régional»; ils ne peuvent être «rattachés» à une cité précise même si le «monument numide» est à proximité immédiate de la ville de Simitthus. Les autres monuments sont funéraires: Medracen, tombeau de la chrétienne et mausolées-tours; ils sont d'époque royale et reflètent une situation où le pouvoir royal et la culture officielle jouèrent un rôle et développèrent une mode. De là à attribuer systématiquement ces monuments à des rois, il y a un pas difficile à franchir faute de preuves tangibles.

C. Les impôts

Salluste nous dit que Jugurtha a exonéré Capsa des impôts; ce qui nous permet de parler d'un impôt dû par les citadins au roi; cet impôt devait être important surtout en situation de crise[41].

D. La dépendance

Massinissa réagit à un «acte d'insubordination» et saccage la ville de «Thapsus-Rusicade» (actuelle Skikda); le pouvoir royale, quand il est fort, recourt donc à la violence à la fois pour couper court à tout acte d'insoumission et aussi pour donner l'exemple. Dans des moments peu favorables au pouvoir central, de nombreuses villes manifestent leur désir d'indépendance vis à vis du pouvoir royal même au prix de manifester leur allégeance à un autre pouvoir.

6. Conclusion

Le phénomène citadin remontant à l'époque royale souffre d'un retard de la recherche; en fait, les niveaux archéologiques maures et numides sont scellés, le plus souvent, par les niveaux romains; il n'empêche que chaque fois que la recherche à dépasser cet obstacle les résultats furent probants. Nous n'en voulons pour preuve que les données relatives à Dougga, Bulla Regia, Volubilis, Zama, etc. l'espoir de mettre au jour des structures urbaines autochtones et remontant au-delà du IIIème siècle avant J.-C. demeure entier. L'importance des phénomènes sédentaires et citadins en Afrique du Nord dès l'époque punique aura des incidences sur la «romanisation»; si les Phéniciens eurent affaire à une population en partie sédentaire faite d'agriculteurs, les Romains auront affaire à un monde policé doté de structures socio-politiques et d'une économie structurée. La notion de la cité-état introduite par Carthage et adoptée par de nombreuses villes numides et maures – attestation des suffètes – facilitera l'évolution vers la *res publica*. Le «retard» dans l'acquisition du statut de colonies donc de la généralisation de la notion de citoyenneté romaine n'aura pas empêché les nombreuses villes des provinces d'Afrique de «vivre à la romaine» durant tout le Haut empire. L'envie de devenir «citoyen romain» était forte chez certains autochtones; la majorité des monuments romains construits à l'intérieur de ces cités est due à l'évergétisme des Africains.

---

[37] Salluste, *Bell. Iug*., LXI.

[38] Salluste, *Bell. Iug*., LXVII.

[39] Salluste, *Bell. Iug*., CIII.

[40] Tite Live, XXX, 12 et Strabon, XVII, 3 (Gsell 1927, V, p. 272-274).

[41] Salluste, *Bell. Iug*., LXXXIX.

Bibliographie

ALEXANDROPOULOS 2000	J. ALEXANDROPOULOS, *Les monnaies de l'Afrique antique*, *400 av. J.-C.-40 ap. J.-C.*, Toulouse 2000.
BERTRANDY 1994	F. BERTRANDY, s.v. *Cirta*, G. CAMPS (éd.), *Encyclopédie berbère*, XIII, Aix-en-Provence 1994, p. 1964-1977.
CAMPS 1960	G. CAMPS, *Aux origines de la Berbérie, Massinissa ou les débuts de l'histoire* (= *LibycaBServAnt*, VIII), Alger 1960.
CAMPS 1994	G. CAMPS, s.v. *Cité*, G. CAMPS (éd.), *Encyclopédie berbère*, XIII, Aix-en-Provence 1994, p. 1980-1989.
CARCOPINO 1943	J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, Paris 1943.
CHABOT 1940	J.-B. CHABOT, *Recueil des inscriptions libyques*, Paris 1940.
DESANGES 1980	J. DESANGES, *Pline l'Ancien. Histoire Naturelle, livre V Ière partie, 1-46. L'Afrique du nord*, Paris 1980.
FERCHIOU 1991	N. FERCHIOU, *Le Kbor Klib (Tunisia)*, *QuadALibya*, 14, 1991, p. 45-97.
FERJAOUI 1990	A. FERJAOUI, *Dédicace d'un sanctuaire à 'Aštart découverte à Mididi (Tunisie)*, *Hommages à Maurice Sznycer*, I, *Semitica*, XXXVIII, 1990, p. 113-119.
FERJAOUI 2002	A. FERJAOUI, *Localisation de* Zama Regia *à Jama*, *CRAI*, 146, 3, 2002, p. 1003-1017.
GASCOU 1972	J. GASCOU, *La politique municipale de l'empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime Sévère* (= *CEFR*, 8), Rome 1972.
GASCOU 1994	J. GASCOU, s.v. *La cité romaine*, G. CAMPS (éd.), *Encyclopédie berbère*, XIII, Aix-en-Provence 1994, p. 1989-1997.
GSELL 1913-28	S. GSELL, *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, 8 vols., Paris 1913-28.
LEVEAU 1992	PH. LEVEAU, s.v. *Caesarea Mauretaniae (Iol)*, G. CAMPS (éd.), *Encyclopédie berbère*, XI, Aix-en-Provence 1992, p. 1698-1706.
MANFREDI 2003	L.-I. MANFREDI, *La politica amministrativa di Cartagine in Africa* (= *MemLinc*, ser. IX, vol. XVI, fasc. 3), Roma 2003.
MAZARD 1955	J. MAZARD, *Corpus nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris 1955.
MCHAREK 1999	A. MCHAREK, *De Zama à Kairouan: la Thusca et la Gamonia*, C. LEPELLEY, X. DUPUIS (éds.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique. Hommage à Pierre Salama. Actes de la Table ronde réunie à Paris les 2 et 3 mai 1997* (= *HistAncMed*, 56), Paris 1999, p. 139-183.
PANETIER 2002	J.-L. PANETIER, *Volubilis. Une cité du Maroc antique* (en collaboration avec Hassan Limam), Paris 2002.
PICARD 1957	G.-C. PICARD, *Civitas Mactaritana* (= *Karthago*, VIII), Paris 1957.
PICARD *et alii* 1963	G.-C. PICARD, A. MAHJOUBI, A. BESCHAOUCH, *Pagus Thuscae et Gunzuzi*, *CRAI*, 107, 2, 1963, p. 124-130.
POINSSOT 1942	L. POINSSOT, *Une inscription de Souani el-Adani*, *RevTun*, 43, 1942, p. 125-140.
RAKOB 1994	F. RAKOB, *Simitthus II. Der Tempelberg und das römische Lager*, Mainz am Rhein 1994.
WALTER 1968	G. WALTER, *Salluste, La guerre de Jugurtha*, *Historiens romains*, *histoire de la République*, t. I (= *La Pléiade*), Paris 1968.